

que certaines des causes du chômage tout en se rattachant à des facteurs existant au pays tout en n'étant pas à l'échelle internationale, doit donc, pour cette raison, être mené avec soin. Toute mesure prise doit avoir été précédée d'un examen attentif.

En terminant, j'aimerais soumettre une proposition au comité qui, je l'espère, examinera le problème. Elle suppose une modification de la loi de l'impôt sur le revenu. D'autres députés ont dit, et d'autres encore diront avant la fin du présent débat que le haut niveau d'imposition est probablement l'un des principaux éléments qui contribuent à rendre nos prix inabordables sur les marchés extérieurs. Cet élément s'ajoute à tous les autres, telle par exemple la valeur élevée du dollar. Je propose,—et j'espère que le ministre porte attention à mes paroles,—qu'on apporte une modification à la loi de l'impôt sur le revenu pour permettre aux cultivateurs de relever le taux d'amortissement de l'outillage agricole. A l'heure actuelle, la plupart des cultivateurs utilisent la formule de dépréciation dite d'allocation uniforme qui permet de déduire 10 ou 15 p. 100 par année de la valeur des véhicules à moteur. J'estime qu'il y a lieu de l'augmenter à 25 p. 100 par an à l'égard des véhicules non motorisés et à 33½ p. 100 à l'égard des véhicules à moteur. Il n'est guère douteux que le marché intérieur s'en trouverait mieux. Il serait plus actif dans le domaine des instruments aratoires. Et certes, c'est là aujourd'hui une des industries le plus durement atteintes. Je ne conçois pas que l'économie générale du Canada en souffre beaucoup et j'imagine bien que de la sorte on faciliterait ainsi la vente sur le marché intérieur et l'on aiderait cette industrie.

De plus, comme la plupart des cultivateurs emploient la méthode directe de dépréciation, s'ils pouvaient réaliser un peu d'argent sur la vente de leurs vieux instruments aratoires ainsi dépréciés, les sommes ainsi réalisées ne seraient pas imposables à titre de gains de capital.

Pour terminer, permettez-moi de dire qu'à mon avis la crise de chômage qui sévit actuellement au Canada est attribuable bien moins à des causes d'ordre intérieur qu'à des facteurs économiques internationaux. La seule manière qui s'offre à nous de résoudre avec succès un problème aussi complexe est d'instituer un comité permanent des relations industrielles qui sera chargé d'examiner aussi rapidement que possible les causes du mal. Je pense cependant que le Gouvernement serait fort imprudent de prendre la tangente en adoptant des lois sans avoir sérieusement étudié le problème. Voilà pourquoi j'estime

[M. Nesbitt.]

que la Chambre doit appuyer la proposition d'amendement de l'honorable député de Vancouver-Quadra.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, à titre de représentant de la circonscription de Vancouver-Est à la Chambre des communes, je m'intéresse de près à tout ce qu'on a dit au cours du débat actuel sur le problème du chômage avec lequel nous sommes aux prises en ce moment au Canada. Je ne veux revenir ni sur les arguments ni sur les exposés qui ont été soumis jusqu'ici mais j'estime que certains aspects du problème n'ont pas encore été exposés à la Chambre. C'est pour cette raison que je prends la parole.

Le chômage est un très grave problème pour tous les Canadiens, en particulier pour ceux qui n'ont pas de travail.

Parfois, c'est par une comparaison qu'un député peut le mieux exposer ses vues. Au cours des deux derniers jours, j'ai cherché un moyen d'exposer aux députés la crise actuelle du chômage par une comparaison. Jusqu'à hier, je n'avais rien trouvé. De fait, j'en étais encore au même point lorsque le premier ministre suppléant (M. Howe) a pris la parole. Cependant, immédiatement après son discours, j'ai trouvé ma comparaison. Je regrette infiniment que le premier ministre suppléant, retenu par d'autres travaux, ne puisse être à son siège à ce moment. Quoi qu'il en soit, je veux exposer ma comparaison.

A cette fin, il me faut remonter au mois de juin 1924, époque où j'obtenais mon diplôme d'école secondaire. N'ayant pas d'argent pour fréquenter l'université, j'ai dû, pendant deux mois, porter la hotte d'un briqueteur. J'ajoute que ce briqueteur était un des plus compétents au Canada,—c'était mon propre père.

Ces deux mois écoulés, je commençai mon apprentissage d'électricien poseur de fils d'intérieur.

Durant les cinq années suivantes, sauf durant trois périodes de travail ou à peu près, j'ai participé au montage de installations électriques requises lors de la construction d'élévateurs à blé. En entendant hier le premier ministre suppléant, je me suis tout à coup rappelé que dans presque tous les chantiers où j'ai travaillé durant les cinq années qui ont suivi 1924, les bleus que nous consultions étaient signés C. D. Howe. L'ingénieur conseil chargé de la conception et de la réalisation de la majorité des élévateurs à blé de la Colombie-Britannique.

Ceci me rappelle un fait. J'ignore combien de députés sont au courant de la méthode employée pour la construction des élévateurs à blé. Il convient peut-être d'expliquer que le béton, lorsque vient le temps de confec-